

# Information précontractuelle

---

STELLANTIS  
FINANCIAL SERVICES BELUX



# Préambule

---

CoverLease est un pack complet qui regroupe nos assurances responsabilité civile, protection juridique et assurance conducteur ainsi que le service Lease Cover. Ce dernier limite votre responsabilité en cas de dommages matériels ou de vol du véhicule. Attention : Lease Cover n'est pas une assurance.

- Vous reconnaisssez avoir reçu ces informations précontractuelles avant la signature de votre contrat.
- Si vous avez choisi de souscrire le pack CoverLease via Stellantis Financial Services Belux SA (SFS), vous marquez votre accord pour la souscription par SFS des assurances RC auto et autres couvertures facultatives en votre nom et pour votre compte .
- Si vous avez choisi de souscrire à notre pack CoverLease, vous bénéficiez, grâce à notre service Lease Cover inclus dans le pack, de la prise en charge des frais de réparation en cas de dommages au véhicule, ainsi que de la valeur comptable en cas de perte totale économique ou technique, et en cas de vol total du véhicule non retrouvé.
- Vous avez connaissance qu'en cas de perte totale ou de vol total du véhicule dans le cadre de Lease Cover, qu'aucune indemnisation ne vous sera due et que le contrat s'arrête par la prise en charge de la valeur comptable au moment du sinistre par Stellantis Financial Services Belux SA.
- Vous avez connaissance qu'à la suite de changements dans les primes d'assurance, le composant du loyer concernant le service Lease Cover, les taxes applicables ou d'autres montants à payer au gouvernement, tous les frais supplémentaires pour le véhicule imputés à Stellantis Financial Services en vertu de l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation ou réglementation, SFS majorera le montant de ses prestations
- Vous avez connaissance que les sinistres non couverts ainsi que la partie du sinistre restant à votre charge mentionnée au contrat (franchise, contribution, quotepart, participation etc..) vous seront facturés par Stellantis Financial Services

# Quelles assurances sont conclues par Stellantis Financial Services Belux SA (SFS) en votre nom et pour votre compte ?

Il est légalement obligatoire de souscrire une assurance responsabilité civile (RC) pour votre véhicule. L'assurance protection juridique pour votre véhicule et l'assurance conducteur sont en revanche facultatives.

## **Vous choisissez la souscription des assurances via Stellantis Financial Services en votre nom et pour votre compte**

---

Stellantis Financial Services peut souscrire les couvertures suivantes :

- Assurance Responsabilité Civile auto : légalement obligatoire
- Assurance Protection Juridique (litiges extracontractuels) : facultative mais recommandée pour votre propre protection (défense et recours)
- Assurance Conducteur : facultative mais recommandée pour la couverture des dommages corporels du conducteur
- Assurance Omnium : pour les contrats de location au personnel et autres niches laissées à la discrétion du loueur.

## **Vous choisissez de souscrire les assurances via votre propre intermédiaire**

---

- Vous n'êtes pas tenu de conclure les assurances par notre intermédiaire. Vous pouvez les souscrire auprès de la compagnie d'assurances de votre choix.
- Vous devrez cependant rester assuré en RC durant toute la durée du contrat de leasing.
- Si votre assurance ne vous couvre plus au cours du contrat de leasing, en cas de défaut de paiement de la prime par exemple, vous devez nous en informer par écrit dans les plus brefs délais. Nous nous réservons alors le droit de mettre fin au Contrat de leasing

### **Conséquences**

- Nous ne pouvons pas intervenir dans la gestion de vos éventuels accidents.
- Vous devez nous remettre une copie du certificat d'assurance (avant 'carte verte') et de votre police d'assurance et, chaque année, la preuve que le véhicule est assuré
- En cas de perte totale ou de vol total, des frais de gestion de dossier pourront vous être facturés

## Règles MiFID

---

Nous souhaitons vous fournir des informations correctes et transparentes à ce sujet, conformément aux règles de conduite relatives aux intermédiaires en assurances définies par la loi. À cet effet, nous mettons à votre disposition plus amples informations sur ces règles de conduite et sur notre statut d'intermédiaire en assurances ainsi que des fiches d'information sur les produits d'assurance que vous pouvez souscrire par notre intermédiaire sur :

### MiFID

## Comment les dégâts matériels sont couverts ?

---

Le service **LEASE COVER** (qui n'est pas une assurance), implique que nous prenons en charge les frais de réparation de dommages ou de vol à votre véhicule résultant des causes mentionnées ci-dessous et que nous renonçons à tout droit de recours contre vous (abandon de recours conventionnel) moyennant le paiement d'un « risque propre », bien qu'il y ait quelques exceptions comme indiqué ci-dessous.

**Les clauses** de dommages qui relèvent du service **LEASE COVER** se limitent à l'incendie, au vol ou à la tentative de vol, aux dommages matériels, au vandalisme et au bris de vitres.

Par sinistre associé à ces causes, un montant forfaitaire (le « **risque propre** ») reste toujours à votre charge (si le dommage est non recouvrable).

Vous trouverez plus d'information sur notre site internet via le lien ci-dessous  
[Lease Cover](#)

---

Pour certains risques, les dommages matériels au véhicule sont couverts en Omnim (Casco, Tous risques, Assurance des dommages matériels). Le cas échéant, ces derniers sont couverts en Belgique par Vivium marque de P&V Assurances SC, entreprise d'assurances belge – Agrément FSMA n° 58. Les risques concernés sont généralement les contrats de location au Personnel et certains risques particuliers laissés à l'appréciation du Loueur ou de la société de Leasing. Vous pouvez consulter un résumé des couvertures les plus importante ici [MiFID](#)

## Quelles sont les charges et frais sur ces assurances et le service Lease Cover ?

---

En Belgique

	<b>Produit</b>	<b>Voitures</b>	<b>Camionnettes</b>
<b>RC Auto</b>	Assurance	27.1 % (*)	22.1 % (*)
<b>Protection Juridique</b>	Assurance	16.75 % (*)	16.75 % (*)
<b>Couverture Conducteur</b>	Assurance	16.75 % (*)	16.75 % (*)
<b>Lease Cover</b>	Service	21.00 % (**)	21.00 % (**)
<b>Assurance Omnium Casco</b>	Assurance	26.75 % (*)	21.75 % (*)

(\*) Taxes et cotisations d'assurances

(\*\*) TVA

Au Luxembourg

	<b>Produit</b>	<b>Voitures</b>	<b>Camionnettes</b>
<b>RC Auto</b>	Assurance	4.05 % (*)	4.05 % (*)
<b>Protection Juridique</b>	Assurance	4.00 % (*)	4.00 % (*)
<b>Couverture Conducteur</b>	Assurance	4.00 % (*)	4.00 % (*)
<b>Lease Cover</b>	Service	17.00 % (**)	17.00 % (**)

(\*) Taxes et cotisations d'assurances

(\*\*) TVA

Les assurances intégrées dans le contrat de location sont soumises à la TVA.

## Droit de rétractation - Droit de résiliation

---

Vous avez la possibilité d'annuler l'adhésion à notre pack CoverLease sans pénalités et sans motivation par lettre recommandée ou par courrier normal dans un délai de 30 jours suivant l'adhésion à l'assurance. Cette demande doit être adressée à Stellantis Financial Services Belux SA. La résiliation prend effet immédiat au moment de la notification. Les contrats en cours peuvent également être résiliés conformément aux modalités prévues dans les conditions générales.

## Droit applicable - Juridiction compétente

---

Le présent contrat est régi par le droit belge et en particulier par la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et toutes ses extensions, modifications et arrêtés d'exécution. Tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux belges. Toute communication dans le cadre et /ou en vertu du contrat est faite dans la langue qui a été enregistrée lors de l'ouverture de la relation, par lettre, email ou téléphone. Nous vous considérons dans tous les cas comme un client de détail au sens de la loi relative aux assurances.

## Recours

---

Vos réclamations éventuelles liées au contrat d'assurance peuvent être adressées par email à : [plaintes-belux@stellantis-finance.com](mailto:plaintes-belux@stellantis-finance.com)  
Lien vers notre procédure complète: [Procédure de plaintes](#)

Toutefois, si aucun accord n'est trouvé ou si vous préférez vous adresser directement à un médiateur spécialisé en assurances, vous pouvez contacter :

### Ombudsman Assurances

Square de Meeûs 35  
1000 Bruxelles  
+32 2 547 58 71  
[info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be)  
[www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be)